

EXIGEONS UNE AUGMENTATION DE SALAIRE !!

L'Ugict-CGT et la CGT, demande l'ouverture de nouvelles réunions NAO pour 2021. Une close de revoyure existe, nous souhaitons l'appliquer.

Ces derniers temps, les discussions, à la machine à café, tournent autour des augmentations des prix incessantes que nous subissons quotidiennement. Chacun fait vite le parallèle entre les résultats du groupe qui eux aussi sont très positifs et le maigre 1% d'AGS que nous avons reçu début 2021.

De l'ouvrier au cadre, nous sommes tous impactés. Nous avons tous réalisés d'énormes efforts pour produire durant la pandémie, nous continuons d'en faire pour sortir des véhicules malgré les crises d'approvisionnement, la RCC auxquelles s'ajoutent des réorganisations perturbent bon nombre de services, etc, etc...

Tout ce travail mérite largement plus que 1% !!

La CGT demande qu'une nouvelle réunion soit organisée rapidement, vous trouverez ci-dessous copie du courrier envoyé à la direction.

COORDINATION CGT UGICT/CGT Renault Trucks Tél : 04.69.09.25.12
VNX0C6006 - Locaux Centraux - Avenue 3
69635 Vénissieux Cedex

Monsieur Bruno Blin
Président Directeur Général Renault Trucks

Copie :
Monsieur Thierry Fayette
Directeur des ressources humaines Renault Trucks
Monsieur Olivier BARDE
Directeur des relations sociales Renault Trucks

Vénissieux, le 5 octobre 2021

Monsieur,

Depuis le 1er octobre le SMIC a augmenté de 2,2%, ce qui correspond à l'inflation que nous constatons tous depuis de longs mois. Cette augmentation n'est pas le fruit d'un « coup de pouce » du gouvernement, mais d'une loi du Code du travail qui impose cette mesure :

L3231-5 : « Lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du salaire minimum de croissance immédiatement antérieur, le salaire minimum de croissance est relevé dans la même proportion à compter du premier jour du mois qui suit la publication de l'indice entraînant ce relèvement. »

Depuis novembre 2020, l'inflation que nous constatons est plutôt inédite car cela fait plus de dix ans que l'économie française n'avait plus connue un tel niveau. En effet la dernière augmentation automatique en cours d'année du SMIC remonte à l'année 2011. Cette année-là, l'inflation constatée était de 2,1%. Elle imposait au gouvernement une augmentation du salaire minimum interprofessionnel de croissance de 28€ brut par mois.

Cette augmentation est donc totalement indépendante du gouvernement, elle est automatique quand l'inflation atteint au minimum 2%. Au final, par mois cela représente une augmentation de 34,98€ brut, soit 1589,47€ brut par mois pour 35h.

Néanmoins, cela reste insuffisant au regard de l'augmentation du coût de la vie. L'indicateur utilisé par le code du travail se base sur un indice des prix à la consommation, c'est un problème car il sous-estime l'évolution du coût de la vie.

D'ailleurs l'Insee l'explique très bien : « Il est essentiel de rappeler que l'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les

variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié. »

La revalorisation des salaires en France est une nécessité !

L'absence d'une revalorisation significative des salaires serait fortement préjudiciable pour l'économie française car la consommation intérieure est le principal moteur de la croissance économique du pays.

C'est aussi le meilleur moyen de maintenir le niveau d'inflation que nous connaissons actuellement et représenterait une forme de garantie contre un retour des tensions déflationnistes. Par ailleurs la Banque de France anticipe déjà le pic de l'envolée des prix pour la fin de l'année.

La situation exige une revalorisation générale des salaires chez Renault Trucks. Sans revalorisation générale des salaires, cette hausse du SMIC présente le risque d'un décrochage et d'un tassement des grilles salariales de l'entreprise.

Aujourd'hui comme hier, les salariés ne peuvent se satisfaire des 1% d'augmentation générale des salaires donné en début d'année. Votre proposition d'échanger un peu d'espérance de vie contre de l'argent avec votre accord de flexibilité est indécente, elle est loin de répondre aux besoins des personnes qui aspirent à pouvoir vivre correctement du fruit de leurs travaux.

De plus, l'ensemble des salariés de Renault Trucks sont mobilisés et répondent présent à tous les efforts demandés par l'entreprise, notamment avec les modifications de calendrier incessantes, heures supplémentaires d'un côté et activité partielle dans la même semaine, pour satisfaire nos clients et maintenir la qualité des produits et des projets. Cela malgré un contexte extrêmement tendu tant sur les approvisionnements, le niveau élevé du carnet de commandes, que du fait du manque de ressources lié à la RCC et des réorganisations.

Ainsi nous réaffirmons notre exigence quant à l'ouverture d'une réunion de revoyure, au titre de l'année 2021, pour une négociation salariale avec les représentants de l'ensemble des salariés de l'entreprise, à partir de leur revendication forte de voir les salaires de tous augmenter, prenant en compte la reconnaissance des qualifications et l'évolution professionnelle.

Nous vous demandons Monsieur le Président Directeur Général de programmer dans les prochains jours la première rencontre sur cette négociation.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général nos salutations distinguées.

